



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2228 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2016 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la mission. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour du 25 septembre 2015, date de la publication de mon précédent rapport (S/2015/729), au 15 décembre 2015. Il présente également les résultats obtenus par la MINUAD dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques, approuvées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2148 (2014), 2173 (2014) et 2228 (2015), ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs [voir S/2014/279 et résolution 2228 (2015)]. Enfin, il met en lumière les principaux obstacles qui entravent la bonne exécution du mandat et fait le point sur la mise en œuvre des résultats de l'examen stratégique de 2014, le transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et la stratégie de retrait.

II. Dynamique du conflit et conditions de sécurité

A. Tendances actuelles et dynamique du conflit au Darfour

2. La période considérée, qui coïncidait avec la saison des pluies, a connu peu de combats entre les forces gouvernementales et les mouvements armés. Le nombre d'affrontements intercommunautaires à propos des terres et du bétail a également diminué de septembre à décembre, tandis que la violence perpétrée par des éléments armés à l'encontre des civils et des personnes déplacées s'est poursuivie. La criminalité reste répandue dans tout le Darfour, même si les mesures de sécurité adoptées par les gouverneurs (walis) ont contribué à réduire considérablement le nombre d'infractions criminelles dans certaines agglomérations.

Affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles

3. Des affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles n'ont été signalés que dans le cas de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS/AW). L'est du Jabal Marra n'étant toujours pas accessible, la



MINUAD n'a pas pu confirmer les informations diffusées par les médias faisant état d'un échange de tirs d'artillerie que des éléments de l'ALS-AW auraient provoqué le 4 novembre avec les forces gouvernementales à Deribat (Darfour méridional), ni les frappes aériennes effectuées par les forces armées soudanaises le 9 novembre dans la zone de Fanga Suk (Darfour septentrional). La zone est restée sous le contrôle du Gouvernement depuis que Fanga Suk a été repris à l'ALS-AW en janvier 2015; les forces gouvernementales y maintiennent des postes de contrôle et règlent la circulation, notamment sur les routes de Nertiti, Guldo, Sorong, Killing, Tera et Bardani.

4. Comme pendant la précédente période, aucun engagement militaire entre les forces gouvernementales et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) n'a été signalé. En ce qui concerne l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM), que le Gouvernement a accusé d'être impliqué dans le conflit en Libye, les forces armées soudanaises ont renforcé leur présence le long des couloirs nord servant aux mouvements connus des forces de l'ALS-MM, de Tine et Wadi Hawar à l'ouest et de la frontière entre le Darfour septentrional et le Kordofan septentrional à l'est.

5. Les 1^{er} et 3 décembre, l'ALS-MM et le MJE ont respectivement affirmé que la Force d'appui rapide progouvernementale a attaqué les localités d'Oum Rai et d'Anka, peuplées de Zaghawa, au Darfour septentrional. La MINUAD a confirmé auprès des représentants des communautés locales que des miliciens arabes à bord de véhicules équipés de mitrailleuses avaient mené des attaques du 27 au 29 novembre et du 1^{er} au 3 décembre. Lors de l'attaque contre Anka, le 3 décembre, au moins sept civils ont été tués et le village a été brûlé. Les villages environnants ont également été pillés et détruits, et la majorité de la population a fui la région, dont environ 150 familles qui sont parvenues au camp de déplacés d'Oum Barou.

Conflits locaux et violences intercommunautaires

6. Le nombre des conflits intercommunautaires a également baissé au cours de la période considérée. La MINUAD en a recensé 7, qui ont coûté la vie à 38 personnes, contre 13 ayant fait 164 morts au cours de la période précédente. Ces affrontements, qui ont eu lieu au Darfour septentrional, au Darfour central et au Darfour méridional, essentiellement entre les communautés arabes (notamment les Rizeigat, les Beni Halbah, les Habbaniya, les Salamat, les Maalyia et les Misseriya), résultaient de différends concernant les terres et le bétail. Les autorités locales sont intervenues pour maîtriser la situation en dépêchant des agents de sécurité et en facilitant le règlement des différends, y compris le paiement du prix du sang (*diya*).

7. Contrairement à l'accalmie observée sur le plan militaire, les cas d'agression, de harcèlement et d'intimidation de civils, y compris les personnes déplacées, ont augmenté, en particulier au Darfour septentrional et au Darfour occidental. Au cours de la période considérée, 132 cas d'agression, de harcèlement et d'intimidation de civils, y compris les personnes déplacées, ont été enregistrés (38 au Darfour septentrional, 35 au Darfour occidental, 32 au Darfour central, 21 au Darfour méridional et 6 au Darfour oriental), contre 8 cas ayant fait 31 morts au cours de la période précédente. Dans la majorité des cas, les auteurs seraient des hommes armés associés aux tribus arabes nomades. Le 1^{er} octobre, au Darfour occidental, des membres du clan Awlad Zeid des Rizeigat du nord ont attaqué plusieurs villages dans les environs de Geneina (Muli, Tandikoto, Allah Maraga, Doroti, Atya et

Birtaino), tous habités par des Massalit, semble-t-il pour exercer des représailles pour le meurtre d'un Awlad Zeid perpétré par des inconnus la veille à Atya. Selon des témoins et des victimes de ces attaques, les auteurs portaient différents types de tenues militaires et de police, dont celles des forces armées soudanaises, de la Force d'appui rapide et des Forces centrales de réserve de la police. L'attaque a entraîné la mort d'un Massalit, 12 autres ont été blessés et 7 personnes ont été enlevées. La situation en matière de sécurité dans la zone reste fragile, un autre Massalit ayant été tué le 22 octobre.

Différends fonciers

8. Le 22 octobre, des combats ont éclaté entre Salamat et Misseriya à Salyle (Darfour central), parce qu'un Salamat a cultivé le champ d'un Misseriya; il en est résulté la mort d'un Misseriya. Le 25 octobre, le Wali du Darfour central et le Président de l'Autorité régionale pour le Darfour se sont rendus dans la zone en vue d'apaiser les tensions; les Salamat ont accepté de payer la *diya* à la famille du défunt. Au Darfour occidental, les Awlad Zeid et les Zaghawa se sont affrontés à Kolbos le 12 novembre, suite à un différend concernant un point d'eau; deux Awlad Zeid et un Zaghawa ont été tués. Le 13 décembre, les Awlad Zeid et les Zaghawa ont signé un accord visant à régler le conflit. Dans une autre région du Darfour occidental, des agriculteurs massalit et des pasteurs arabes se sont affrontés à Arana, le 18 novembre, du fait d'une dispute concernant des terres agricoles. L'affrontement a fait six blessés de chaque côté; les forces armées et la police soudanaises ont dû être déployées afin de maîtriser la situation.

Vols de bétail

9. Au cours de la période considérée, quatre cas de vols de bétail ont été enregistrés. Le 21 octobre, au Darfour septentrional, un échange de tirs a éclaté entre les Berti et les Beni Omran soutenus par les Ziyadiya, à la suite du vol par les derniers de bétail appartenant aux premiers; quatre Berti et deux Beni Omran ont été blessés. Le 19 novembre, au Darfour méridional, des Beni Halba ont attaqué des Salamat dans les villages de Kouboum et de Markundi, en réaction à des vols de bétail commis par ces derniers. Quatre Salamat et deux Beni Halba ont été tués. Suite au déploiement des forces de sécurité gouvernementales dans la région le 21 novembre, les deux groupes sont convenus de dissiper les tensions. Le 20 septembre, au Darfour oriental, des combats ont éclaté après que des Rizeigat du sud ont volé des chameaux appartenant aux Maalyia dans la zone montagneuse d'Adola; 2 Maalyia et 10 Rizeigat du sud ont été tués. Le Wali du Darfour oriental a envoyé des soldats dans la zone et, le 27 septembre, les deux communautés sont parvenues à un règlement. Toutefois, le 6 décembre, des Rizeigat ont encore volé du bétail appartenant aux Maalyia à Abou Karinka. En représailles, les Maalyia ont enlevé deux Rizeigat. Les forces gouvernementales sont intervenues pour obtenir la libération des Rizeigat enlevés.

Accès aux terres agricoles

10. La migration annuelle des groupes nomades à la recherche de pâturages et d'eau, de mai à novembre, ainsi que la saison de la récolte, de septembre à novembre, ont rendu les cultivateurs particulièrement vulnérables aux attaques des gardiens de troupeau armés. Au Darfour oriental, des informations provenant de plusieurs localités situées aux alentours de Gaida et de Kass font état d'attaques et

d'actes de harcèlement perpétrés par les nomades à l'encontre des cultivateurs, y compris la destruction des cultures. À Graidia, à la suite d'affrontements survenus les 20 et 27 novembre entre les Rizeigat et les Massalit au sujet de l'accès à la terre, qui ont causé la mort de deux nomades rizeigat et d'un cultivateur massalit, les autorités locales ont déployé des forces de sécurité et, le 11 décembre, les deux groupes ont signé un accord de paix. Des affrontements ont eu également lieu entre les Rizeigat et les Misseriya près de Mira le 12 décembre, lorsque des chameaux appartenant aux Rizeigat ont détruit des champs des Misseriya; quatre Rizeigat et sept Misseriya ont été tués. Les autorités locales ont déployé des soldats pour empêcher que les deux groupes continuent de se mobiliser. Des attaques et des actes de harcèlement semblables ont également été signalés au Darfour septentrional et, dans le cas de Tawilla, les autorités locales ont signalé que 85 % de la population ont été déplacés en raison d'incidents liés à des champs. À Thabit, autre localité du Darfour septentrional, un groupe de nomades armés est arrivé le 7 décembre et a chassé les villageois vers les villes afin de transformer leurs champs en pâturages. Au Darfour central, deux cultivateurs ont été tués dans la zone de Surray le 4 décembre, lorsqu'ils tentaient de porter secours à une fille pour empêcher qu'elle soit violée par un Salamat armé. Au Darfour occidental, près de Sirba, des nomades arabes ont tué par balle un cultivateur erenga dans le village de Maamaga lorsque celui-ci a tenté de les empêcher de faire paître leurs animaux dans son champ le 4 décembre; à l'issue d'un échange de tirs entre les nomades et les Erenga, un autre Erenga a été tué avant que les assaillants ne soient appréhendés par les forces armées soudanaises. Un groupe de nomades a tué par balle deux autres Erenga le 7 novembre, lorsque ceux-ci ont tenté de l'empêcher de faire paître le bétail dans leurs champs.

11. Les déplacés font particulièrement l'objet de restrictions d'accès et d'autres formes de harcèlement lorsqu'ils se livrent à des activités agricoles. Au Darfour septentrional, ils ont fait état de viols commis dans les champs à l'extérieur des camps de déplacés de Fata Borno et de Babanusa, de la destruction de cultures à proximité du camp de Siniet et de vols commis lors du ramassage du fourrage à Tawila. Concernant le Darfour méridional, la MINUAD a reçu des informations faisant état d'une attaque contre des cultivateurs du camp de déplacés de Graidia qui s'est soldée par la mort de l'un des déplacés, l'enlèvement d'un autre du camp d'Otash qui travaillait dans les champs et du viol dans les champs de trois femmes déplacées du camp d'Al Salam. Au Darfour central, des attaques et actes de harcèlement semblables à l'encontre de personnes déplacées menant des activités agricoles et d'autres activités de subsistance ont été signalés dans les camps de déplacés de Bindisi, Garsila, Hamidiya, Hassahisa, Thour et Chadad, tout comme le viol par des Arabes de deux mineures qui étaient allées ramasser du fourrage près du camp de déplacés de Hassahisa. Dans l'un de ces incidents, le 26 octobre, environ 16 Arabes armés ont arrêté des personnes déplacées provenant des camps de Garsila, New South et South et d'autres civils qui étaient allés chercher de l'eau à Nertiti et les ont volés sous la menace des armes. À la demande de la MINUAD, le commissaire adjoint de Nertiti a déployé des policiers dans la zone pour disperser les auteurs de ces actes. Au Darfour occidental, des personnes déplacées des camps de Aradamata, Hujaj, Foro Baranga, Sisi, Straha, Tanjikei et d'autres camps de déplacés de Geneina ont également signalé des restrictions d'accès, la destruction de cultures et d'autres actes de harcèlement à leur encontre.

12. Les walis ont intensifié les efforts pour mettre fin à la destruction de terres agricoles, en particulier au Darfour septentrional et au Darfour méridional. Celui du Darfour septentrional a créé un comité, dirigé par son adjoint, chargé de régler les différends entre agriculteurs et pasteurs dans les localités de l'ouest, notamment à El-Fasher, Tawilla et Darussalam. Un comité de protection des cultures a également été mis en place au Darfour méridional et au Darfour occidental, avec la participation du Service national de renseignement et de sécurité, de la police et d'autres autorités de l'État. Au Darfour oriental, le wali a créé le conseil suprême d'État pour la paix et la réconciliation, qui est chargé d'examiner tous les différends concernant l'agriculture. À maintes occasions, des membres des services de sécurité locaux chargés de la protection des cultures ont essuyé des tirs, notamment lors de l'attaque de policiers à Deleij (Darfour central) et à Wadi Ferjani (Darfour occidental).

Criminalité et banditisme

13. Au total, 385 actes criminels ayant entraîné la mort de 376 personnes ont été recensés au cours de la période considérée, contre 391 actes et 93 morts pendant la période précédente. Les infractions les plus courantes ont été les meurtres (32), les viols (34), les fusillades (102), les vols à main armée (63), les tentatives de vol (26), les voies de fait/le harcèlement (120), les cambriolages/les vols par effraction (44), les enlèvements (22), les incendies volontaires (8), les embuscades (13) et les vols de bétail (26). En outre, un cas de trafic de drogues a été signalé au Darfour oriental : des membres de la milice Savannah à bord de véhicules équipés de mitrailleuses ont saisi environ 80 sacs de cannabis des trafiquants de drogues qui, en réaction, ont tendu une embuscade aux miliciens et en ont tué 12, le 10 décembre. Les forces armées soudanaises sont arrivées sur les lieux et ont arrêté trois miliciens.

14. Les walis ont pris des mesures de sécurité en vue de lutter contre la criminalité, notamment en déployant des forces de sécurité supplémentaires dans les agglomérations, comme c'est le cas à Tawila, Mellit, Kabkabiya et Koutoum au Darfour septentrional et à Labado au Darfour oriental, en interdisant le port d'armes et l'utilisation de véhicules non immatriculés, en éliminant les postes de contrôle illégaux et en prenant des mesures punitives à l'encontre des membres des forces de sécurité impliqués dans des crimes. Ces mesures ont contribué à réduire le nombre d'actes criminels dans certaines agglomérations, notamment à Nyala (Darfour méridional) (de 42 à 24), à Daein (Darfour oriental) (de 10 à zéro) et à Geneina (Darfour occidental) (de 46 à 32), même si leur nombre est resté le même à Al-Fasher (27) et a augmenté à Zalingei (Darfour central) (de 20 à 25). Toutefois, d'une manière générale, la criminalité demeure très répandue dans l'ensemble du Darfour, le nombre de cas étant passé de 89 en août à 116 en septembre et 159 en octobre 2015, avant de baisser légèrement à 158 en novembre.

B. Évolution de la situation politique

15. Le Gouvernement et les groupes d'opposition demeurent divisés sur le processus du dialogue national, qui a été lancé par le Président Al-Bashir le 10 octobre, même si certains grands partis politiques, notamment le Parti de l'Oumma, le Parti communiste et le parti Réforme maintenant, ainsi que les principaux mouvements d'opposition armés soudanais, le boycottent.

16. Les principaux groupes d'opposition, notamment la coalition « Appel du Soudan » et le Front révolutionnaire soudanais, ont décidé de rejeter le dialogue national conduit par le Gouvernement. Ils ont exigé la tenue d'une réunion préalable à Addis-Abeba, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, en vue de convenir des modalités du dialogue et ont proposé la cessation des hostilités pour une période de six mois, lorsqu'ils se sont réunis à Paris du 9 au 14 septembre. Le 15 septembre, le Service national de renseignement et de sécurité a détenu le Président du Parti de l'Alliance nationale soudanaise pendant plusieurs heures à l'aéroport de Khartoum, à son retour de la réunion de Paris. Le Service national de renseignement et de sécurité avait empêché trois autres dirigeants de l'opposition de se rendre à Paris pour participer à la réunion.

17. Malgré l'absence de consensus, le Président Al-Bashir a poursuivi les préparatifs du dialogue national. Il a pris, le 22 septembre, deux décrets, l'un instituant un cessez-le-feu d'une durée de deux mois dans plusieurs zones de conflit, y compris le Darfour, et l'autre offrant l'amnistie aux membres des groupes rebelles qui décident de participer au dialogue national.

18. Le dialogue national a été ouvert comme prévu. Six commissions ont été créées en vue d'établir un « document national » dans les trois mois; elles sont respectivement chargées des domaines suivants : paix et unité; économie; gouvernance et mise en œuvre des textes issus du dialogue; relations extérieures; identité et culture; enfin, liberté et droits fondamentaux. Du Darfour, seules les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et des petites factions dissidentes du Mouvement de libération du Soudan participent au processus.

19. Pendant que le dialogue national se poursuivait, le Président Al-Bashir a en outre annoncé, le 19 octobre, qu'un référendum visant à déterminer le statut administratif du Darfour se tiendra en avril 2016, conformément aux dispositions du Document de Doha. Les signataires du Document de Doha et certains parlementaires darfouriens ont mis en garde contre la date fixée pour la tenue du référendum proposé et insisté sur la nécessité de mettre en place un processus ouvert à tous, en particulier pour les personnes déplacées, tandis que d'autres mouvements armés l'ont rejeté catégoriquement.

20. Le 19 novembre, le Groupe de mise en œuvre a organisé, à Addis-Abeba, des pourparlers entre le Gouvernement, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-Nord) et les mouvements armés du Darfour sur la cessation des hostilités au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu (les « deux régions »). Les pourparlers synchronisés devaient servir de base à de nouvelles négociations sur l'accès à l'aide humanitaire, les dispositions relatives à la sécurité, un cessez-le-feu permanent et la participation des groupes d'opposition et des mouvements armés au dialogue national. Les factions ALS-MM et JEM-Gibril ont participé aux pourparlers sur la cessation des hostilités au Darfour, mais pas l'ALS-AW. Le 23 novembre, les pourparlers ont pris fin sans que l'on parvienne à un accord sur l'un ou l'autre des fronts, les parties n'ayant pu régler certaines questions litigieuses, comme la chronologie du cessez-le-feu et du dialogue politique. La réunion préalable exigée par les mouvements armés comme condition indispensable au dialogue national, qui devait aussi se tenir à Addis-Abeba les 7 et 8 décembre sous les auspices du Groupe de mise en œuvre, n'a pu non plus se matérialiser. Le principal point de désaccord entre les parties tenait à

la qualité de participant, c'est-à-dire à la question de savoir si d'autres parties intéressées, comme les organisations de la société civile et les représentants des personnes déplacées, pourraient participer à la réunion.

21. Pendant ce temps, au Darfour, plusieurs cas de répression et d'arrestation d'étudiants ont été signalés. Au Darfour central, le 18 novembre, des agents de la police soudanaise ont été postés devant l'Université de Zalingei en prélude à une manifestation prévue contre l'expulsion de 19 étudiants qui seraient membres du Front populaire uni, un syndicat d'étudiants accusé d'être sympathisant de l'ALS-AW et de l'ALS-MM. Le 19 novembre, un affrontement a eu lieu entre le Front populaire uni et un autre groupe d'étudiants allié au Parti du congrès national au pouvoir; plusieurs étudiants ont été légèrement blessés. La police a été déployée de nouveau à l'Université de Zalingei, en réponse à d'autres manifestations organisées les 22 et 24 novembre. Au Darfour méridional, cinq étudiants de l'Université de Nyala ont été détenus par le Service national de renseignement et de sécurité le 11 novembre, après avoir participé à une manifestation organisée par le Front populaire uni sur le campus. L'un d'eux a été relâché le même jour, mais deux étudiants qui ont été relâchés par la suite ont affirmé avoir été victimes d'actes de torture et de mauvais traitements. Deux autres étaient toujours en détention. Le 1^{er} décembre, le Service national de renseignement et de sécurité a arrêté un autre étudiant de l'Université de Zalingei provenant du camp de déplacés de Hamidiya. Un nombre indéterminé d'autres étudiants auraient également été arrêtés par le Service national de renseignement et de sécurité, mais l'on ignore leur identité et leur lieu de détention.

22. Le 2 décembre, un représentant du Parti du congrès populaire a critiqué les condamnations à mort prononcées le 26 novembre contre 18 combattants de l'ALS-MM reconnus coupables d'avoir attenté à l'ordre constitutionnel et d'avoir pris les armes contre l'État, indiquant que la libération de tous les prisonniers était nécessaire pour convaincre les mouvements armés de participer au dialogue national. Le même jour, un conseiller juridique du MJE-Soudan a annoncé la suspension de la peine de mort prononcée à l'encontre de sept membres du Mouvement qui avaient été condamnés par le Tribunal spécial pour les crimes commis au Darfour pour avoir tué des membres des Forces centrales de réserve de la police au Darfour septentrional en 2010.

C. Situation humanitaire

23. Les affrontements s'étant calmés, il y a eu très peu de nouveaux déplacements au cours de la période considérée. Le nombre vérifié de nouveaux déplacés pour 2015 s'est donc maintenu à quelque 100 000, mais à cause des difficultés d'accès, les partenaires humanitaires n'ont pas été en mesure de confirmer le chiffre qu'on leur avait communiqué, de 66 000 déplacés de plus. Au Darfour central, l'absence de combats à Jabal Marra a permis, en novembre, à 4 000 des 6 000 civils qui y auraient été déplacés au cours de la deuxième phase de la campagne militaire Été décisif de rentrer chez eux. Au Darfour oriental, la grande majorité des 13 200 déplacés qui avaient fui les combats et trouvé refuge à Labado, près de la base d'opérations de la MINUAD, depuis 2013, sont rentrés dans leurs villages d'origine fin novembre.

24. Au cours de la période considérée, il y a eu plusieurs situations d'urgence sanitaire publique, notamment un épisode de fièvre hémorragique virale. D'après le Ministère fédéral de la santé, 469 cas suspectés, dont 120 mortels, ont été signalés au Darfour entre le 29 août et le 27 novembre, 70 % des cas ayant été observés dans l'État du Darfour occidental. Le Gouvernement a lancé un plan d'intervention et, le 16 novembre, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a constaté une baisse régulière du nombre de décès. Par ailleurs, le 1^{er} novembre, le nombre total de cas confirmés de rougeole a atteint 3 438, dont 71 mortels, le nombre le plus élevé de cas signalés ayant été enregistré au Darfour occidental (667) et le nombre le plus élevé de décès ayant été relevé au Darfour septentrional (23).

25. Le problème du retard pris dans l'évaluation des besoins et l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment en raison des difficultés d'accès à plusieurs zones situées dans Jabal Marra et alentour, est resté très préoccupant. Le 11 novembre, exceptionnellement, des organisations humanitaires ont effectué, à Fanga Suk (Darfour central), la première mission d'évaluation depuis 2011, en collaboration avec les autorités nationales et la MINUAD. Elles y ont recensé 18 000 personnes ayant un besoin urgent de nourriture, d'hébergement de secours, de soins médicaux et d'autres formes d'assistance, et le 5 décembre, un convoi humanitaire de 29 camions destiné à 7 875 déplacés et 10 000 habitants est arrivé à Fanga Suk.

26. Le plan d'aide humanitaire pour le Soudan a souffert d'un manque criant de fonds en 2015, 57 % seulement du montant total demandé (1,04 milliard de dollars) ayant été obtenus, ce qui a contraint les organisations humanitaires à limiter leurs activités dans certaines régions, notamment dans les localités de Kouboum et d'Id el-Foursan (Darfour méridional).

D. Situation opérationnelle

Attaques contre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

27. Le nombre d'attaques qui ont visé le personnel et les biens de la MINUAD a augmenté, le nombre de délits s'établissant à 42 pour la période considérée, contre 29 pour la période précédente. Ainsi, il y a eu 1 attentat contre un convoi de la MINUAD, 3 fusillades dans une base d'opérations de la mission, 1 vol qualifié qui s'est soldé par la mort d'un membre du personnel local, 22 entrées par effraction, cambriolages et vols simples, 12 caillassages, 2 cas de menace et de harcèlement et 1 cas de piraterie routière.

28. Le 27 septembre, des hommes armés non identifiés ont tendu une embuscade à un convoi de la MINUAD à l'aide d'armes d'assaut et de mitraillettes, à une dizaine de kilomètres au nord de sa base d'opérations de Mellit (Darfour septentrional). Dans l'échange de tirs qui a suivi, qui a duré près de deux heures, un soldat de la paix a été tué et quatre autres blessés, mais on n'a jamais su le nombre de victimes parmi les assaillants. Au Darfour méridional, des fusillades ont éclaté à la base d'opérations de Touloulou les 4 et 9 octobre. Les deux fois, les assaillants ont pris la fuite lorsque les soldats de la MINUAD ont riposté. Un soldat de la paix a été blessé dans la première attaque. Des coups de feu ont de nouveau éclaté à la base d'opérations de Touloulou le 2 décembre. Au Darfour central, un membre du personnel local de la MINUAD a été tué par balle le 8 octobre, lors d'un vol à main armée qui a eu lieu à Konjar, près de Zalingei.

Attaques contre les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le personnel humanitaire

29. De septembre à décembre 2015, 8 agressions ont été commises contre des agents humanitaires, contre 25 au cours de la période précédente. On a dénombré 1 agression armée, 2 cas de piraterie routière et 5 autres délits, 5 de ces agressions étant survenues au Darfour septentrional et 3 au Darfour méridional. Cinq attaques ont visé des organismes des Nations Unies, deux des organisations non gouvernementales étrangères et une un organisme donateur.

Restrictions à la liberté de circulation, refus d'accès et refus d'autorisation imposés à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

30. Bien qu'elles aient continué à interdire l'accès de la MINUAD à Jabal Marra, les autorités soudanaises ont levé quelques restrictions à sa liberté de circulation, qui sont passées de 13 à 9 au cours de la période considérée. Ainsi, les forces armées soudanaises n'ont pas autorisé la mission à patrouiller, le 20 octobre, de Malha à Touloulou (Darfour septentrional) pour établir la confiance, en raison de l'insécurité qui régnait dans la région. Le 20 novembre, le Service national de renseignement et de sécurité a arrêté une patrouille de routine entre Daein et les camps de déplacés de Oum Haroina et de Nim (Darfour oriental), parce que des membres du personnel de la MINUAD prenaient des photos, et le 23 novembre, il a conseillé à la mission de ne plus communiquer avec des déplacés jusqu'à nouvel ordre. Au Darfour central, le 28 octobre, le Service national de renseignement et de sécurité a arrêté une patrouille de routine entre Moukjar et le camp de déplacés voisin, et exigé une autorisation distincte pour le personnel civil de la mission. Le 6 novembre, les forces armées soudanaises ont arrêté un convoi de la MINUAD entre Zalingei et Garsila, puis, le 5 décembre, une patrouille de vérification à destination du village de Tridge, au motif qu'elle n'avait pas été préparée et que les autorisations requises n'avaient pas été obtenues. Au Darfour méridional, le 2 novembre, le Service national de renseignement et de sécurité a arrêté une mission interorganisations comprenant des membres de la MINUAD et du personnel humanitaire à destination d'Oum Dafog, faute d'informations sur la mission, alors que les organisateurs tentaient depuis plusieurs semaines d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de diverses autorités soudanaises.

31. Les services de sécurité soudanais ont continué d'imposer des restrictions aux déplacements aériens de la MINUAD en rejetant ses manifestes ou en annulant ses vols. Au cours de la période considérée, huit vols réguliers vers 17 destinations ont été annulés faute d'autorisation.

Refus et restrictions d'accès visant des agents humanitaires

32. L'accès humanitaire à Jabal Marra est resté particulièrement difficile. Une mission d'observation interorganisations prévue les 12 et 14 octobre dans les localités d'Adila et d'Abou Karinka a été annulée car les services de renseignement militaire ont refusé que la MINUAD fournisse des escortes. Le 13 octobre, ces services ont conseillé à l'ONU d'ajourner les missions interorganisations d'évaluation des besoins prévues le 18 octobre à l'est de Jabal Marra, au motif que cette zone restait dangereuse. Les demandes répétées adressées aux autorités pour obtenir l'autorisation de mener une mission d'évaluation dans la ville de Golo et les villages environnants, dans le centre de Jabal Marra, ont toutes été rejetées.

Visas

33. Au cours de la période considérée, 640 visas d'entrée ont été accordés à 15 civils, 116 militaires et 208 policiers, 198 sous-traitants et 95 consultants et visiteurs officiels et leurs 8 personnes à charge, dont le visa de douze mois octroyé à la Représentante spéciale conjointe adjointe, Bintou Keita. Le Gouvernement a refusé 33 demandes, dont 9 étaient destinées à la Section de la sécurité et 5 à la Section de la protection des civils. Les autres demandes rejetées étaient essentiellement destinées aux services civils opérationnels – Section de l'état de droit, Section des affaires politiques, Section des affaires civiles, Section des affaires juridiques, Section de la communication et de l'information, Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes et Bureau du Représentant spécial adjoint – et aux entités essentielles au fonctionnement de la MINUAD – services essentiels, Groupe de la sécurité aérienne, Centre d'appui à la mission, Groupe du matériel appartenant aux contingents et Section du génie. Les postes de chef de la Section de la protection des civils et de conseiller principal pour la protection des femmes sont restés vacants car les demandes de visa destinées aux candidats retenus ont été rejetées systématiquement.

34. En octobre, le Gouvernement a modifié les règles relatives au renouvellement des visas permanents. Ainsi, au lieu de les renouveler pour douze mois, comme c'était auparavant le cas, il a renouvelé les 94 visas demandés pour seulement six mois. Onze autres visas permanents ont été renouvelés pour seulement deux mois, notamment ceux de la Représentante spéciale conjointe adjointe, du Représentant spécial conjoint par intérim et du Chef de bureau pour le Darfour oriental, et deux demandes de prolongation de visa, destinées à la Section de la communication et à la Section du génie, ont été rejetées.

35. Au cours de la période considérée, le retard pris dans le dédouanement a entraîné une pénurie dans les rations alimentaires destinées aux soldats de la paix de la MINUAD. Début octobre, 219 conteneurs étaient retenus à Port-Soudan, dont 185 renfermaient des rations alimentaires destinées à faire vivre les contingents et les forces de police de la MINUAD pendant quatre-vingt-quatre jours. Ne disposant de stocks que pour moins de vingt jours, la MINUAD a mis en place des plans d'urgence, consistant notamment à acheter sur le marché local des produits alimentaires satisfaisant aux normes sanitaires applicables au personnel des Nations Unies. À l'issue d'une série d'échanges diplomatiques, le Gouvernement a autorisé, le 10 novembre, l'acheminement de 130 conteneurs, mais les autres restaient en attente de dédouanement, notamment ceux qui contenaient des pièces détachées destinées aux hélicoptères loués par la MINUAD (retenus depuis juin 2015), des fournitures diverses (retenues depuis juillet 2015) et du matériel de sécurité aérienne et des fournitures électriques (retenus depuis octobre 2015).

III. Exécution du mandat

A. Appui à un processus de paix inclusif

Médiation de haut niveau

36. Le 10 novembre, le Représentant spécial conjoint par intérim et Médiateur en chef conjoint a rencontré le Vice-Premier Ministre de l'État du Qatar, à Doha, pour

examiner l'état d'avancement du processus de paix au Darfour. Il a remercié l'État du Qatar de son attachement à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et lancé un nouvel appel de fonds pour le dialogue et les consultations internes au Darfour.

37. Le 13 novembre, la MINUAD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont participé à une réunion préparatoire organisée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, dans la perspective des pourparlers d'Addis-Abeba sur l'arrêt des hostilités au Darfour et sur les deux régions. Tous ont abordé un certain nombre de points qui les intéressaient avant le lancement des pourparlers.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

38. La mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour a peu progressé, en partie à cause de la lutte pour le pouvoir qui se livrait au sein de l'Autorité régionale pour le Darfour. Le 8 septembre, à la dixième réunion de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, organisée à Doha, le Mouvement pour la libération et la justice, qui en est signataire, était représenté par ses deux groupes scissionnistes, le Parti national pour la libération et la justice, dirigé par Tijani Seisi, et le Parti pour la libération et la justice, dirigé par Bahar Abou Garda. Le Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan a également participé à cette réunion. Les membres de la Commission ont réaffirmé que le conflit du Darfour se réglerait par la mise en œuvre du Document de Doha et invité les mouvements qui ne l'avaient pas encore fait à le signer. Ils ont par ailleurs déploré les dissensions et les désaccords qui se manifestaient entre les mouvements signataires, et souligné qu'il importait de faire progresser le dialogue et les consultations internes pour permettre la réconciliation au niveau local.

39. La deuxième phase du dialogue et des consultations internes pour le Darfour s'est poursuivie dans le cadre de réunions organisées dans 21 localités du Darfour, auxquelles ont participé entre 150 et 200 représentants de divers groupes de la population, qui ont examiné les causes profondes du conflit et proposé des solutions à mettre en œuvre pour assurer la paix, la sécurité et le développement à long terme. Pour pouvoir organiser des consultations dans 43 autres localités, il faudrait que le Gouvernement débloque les fonds annoncés, soit 2 millions de dollars.

40. La mise en œuvre des dispositions finales en matière de sécurité a quelque peu progressé. À l'issue d'une série de consultations entre la MINUAD, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, 1 183 ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice, du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan et des mouvements signataires de l'Accord de paix pour le Darfour de 2006 ont été démobilisés à Nyala (Darfour méridional). La MINUAD a assuré un large éventail de services d'appui logistique, fournissant des tentes, organisant le transport des hommes et versant une indemnité de transition de 1 500 livres soudanaises à chaque combattant démobilisé. Le PAM a fourni des rations sèches et le PNUD a entrepris d'évaluer les possibilités de réintégration. Parallèlement, entre le 11 septembre et le 23 octobre, au Darfour méridional, le Gouvernement a démobilisé 116 membres des

forces armées soudanaises et 200 combattants des Forces de défense populaires sans l'aide de la communauté internationale.

41. Les 8 et 9 décembre, le Premier Vice-Président du Soudan et le Vice-Premier Ministre du Qatar ont inauguré deux villages modèles pour rapatriés, à Thabet et à Dai (Darfour septentrional). Le Président de l'Autorité régionale pour le Darfour a annoncé que 10 autres villages modèles – 2 pour chaque État – seraient construits début 2016.

B. Protection des civils

Protection physique

42. La MINUAD a poursuivi ses activités de protection dans les zones peuplées de civils, en particulier dans les camps de déplacés, les villages, les villes, les marchés et les zones de rapatriement de déplacés. Son personnel militaire a mené 18 932 patrouilles, contre 19 260 à la même période en 2014, dont 6 059 patrouilles de routine, 7 385 patrouilles de proximité, 335 patrouilles de longue distance, 2 544 patrouilles nocturnes, 308 escortes de convoi humanitaire et 2 301 escortes administratives ou logistiques, dans 5 398 villages et 2 293 camps de déplacés. Son personnel de police a mené 8 217 patrouilles, contre 7 132 à la même période en 2014, dont 4 134 pour établir la confiance à l'intérieur des camps de déplacés et 4 083 pour assurer la sécurité des déplacés, en particulier des femmes et des enfants, à l'extérieur des camps, où ils vont chercher des moyens de subsistance. À l'occasion de ces patrouilles, la MINUAD a été informée de 429 délits, contre 398 à la même période en 2014, qui ont débouché sur 94 arrestations. Sept de ces affaires ont été portées devant les tribunaux. Pour faire participer davantage la police de proximité à la prévention de la criminalité dans les camps de déplacés, la MINUAD a organisé 128 patrouilles conjointes avec des volontaires locaux.

43. La MINUAD a constitué, dans 19 de ses 34 bases d'opérations, des équipes intégrées de protection chargées de repérer sur le terrain les signes avant-coureurs de dangers et de recommander des mesures de prévention. Elle a continué à négocier avec le Gouvernement pour obtenir l'autorisation de créer une base d'opérations à Adila (Darfour oriental), le but étant d'y renforcer sa présence afin de mieux protéger les civils en cas d'affrontements intercommunautaires.

44. La MINUAD a continué de lutter contre le danger que représentent les restes explosifs de guerre au Darfour. Ses activités de déminage ayant dû être mises entre parenthèses en raison du retard pris dans la délivrance d'un visa d'entrée destiné à un partenaire d'exécution étranger, la mission a mis l'accent sur la prévention des accidents en menant une campagne de sensibilisation au danger des mines, dont ont bénéficié 47 167 personnes, dont 19 167 hommes, 8 411 femmes, 10 146 garçons et 9 443 filles. Par ailleurs, en réponse à la demande du Gouvernement et dans le cadre de l'action qu'elle mène pour améliorer la sécurité de la gestion des armes et des munitions, la MINUAD a rénové deux petits conteneurs de stockage, qu'elle a transférés aux postes de police soudanais d'Al Nahda (Darfour méridional) et de Medeina (Darfour occidental).

Appui logistique et protection des opérations humanitaires

45. La MINUAD a continué d'escorter des convois humanitaires, en particulier 17 convois du PAM acheminant 671 tonnes de produits alimentaires, mais elle n'a pas les capacités suffisantes pour assurer toutes les escortes nécessaires au regard de l'ampleur des besoins humanitaires au Darfour. Jusqu'à présent, pendant l'année 2015, 33 missions humanitaires ont dû être annulées, retardées ou reportées parce que la mission faisait face à des demandes simultanées, excédant ses ressources. Dans neuf autres cas, le Gouvernement n'a pas accordé à la mission l'autorisation d'escorter des missions humanitaires. Ces problèmes ont retardé l'évaluation des besoins ou l'acheminement de l'aide à plus de 300 000 personnes.

46. La MINUAD a également assisté les partenaires de l'action humanitaire dans les alertes et interventions rapides face aux situations de crise humanitaire au Darfour. Ainsi, des articles de secours d'urgence rassemblés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'est de Jabal Marra ont été stockés de façon préventive sur deux bases d'opérations de la mission au Darfour méridional et la coordination et l'échange d'informations ont été renforcés afin que l'UNICEF et d'autres partenaires puissent intervenir en cas de crise.

Promouvoir un environnement protecteur

47. Pendant la période considérée, la MINUAD a recensé 123 nouveaux cas d'exactions et de violations des droits de l'homme, concernant 242 victimes (dont 32 enfants), contre 113 cas ayant touché 403 victimes au cours de la période précédente. Parmi ces affaires, 27 constituaient des violations du droit à la vie (concernant 38 victimes), 48 des violations du droit à l'intégrité physique (139 victimes, dont 17 enfants), 34 des cas de violences sexuelles et sexistes, y compris de violences sexuelles liées aux conflits (43 victimes, dont 14 enfants), ainsi que 6 cas de tentatives de viol (6 victimes). Six cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale touchant 15 victimes et 2 affaires d'enlèvement concernant 2 victimes ont également été signalés. Sur ce total, 34 violations touchant 81 victimes auraient été commises par les forces de sécurité du Gouvernement et des milices agissant pour leur compte. Dans les 89 autres affaires concernant 161 victimes, les auteurs ont été décrits comme étant des Arabes. La mission a confirmé les faits pour 77 affaires et, sur la base d'éléments corroborants émanant de différentes sources, également conclu à une probabilité élevée que les faits se soient réellement produits pour les 46 cas restants, même s'ils n'ont pas été confirmés.

48. Les victimes de violations des droits de l'homme qui ont cherché à obtenir justice et à poursuivre les auteurs ont continué de rencontrer des difficultés, car les enquêtes nécessaires n'ont que trop rarement été menées par la police soudanaise et trop peu de poursuites ont été engagées. Sur les 58 affaires signalées à la police soudanaise par des victimes, des témoins et des dirigeants locaux au cours de la période considérée, seules 21 ont fait l'objet d'une enquête, aboutissant à 14 arrestations.

49. La diminution du nombre d'opérations militaires n'a pas entraîné de baisse des violences sexuelles et sexistes, notamment de violence sexuelle liée au conflit. En effet, 40 cas ont été enregistrés pendant la période considérée, contre 14 pendant la période précédente. De nouveaux cas de violence sexuelle et de viols ont continué de se produire au Darfour septentrional, en particulier à Tawilla, Changel-Tobaya et

Koutoum, à proximité de la zone de Jabal Marra, comme pendant la période précédente.

50. Les campagnes de sensibilisation aux droits et à la protection de l'enfant menées auprès des populations locales, des institutions nationales et des parties au conflit ont contribué à augmenter le nombre des participants à la formation dispensée par la MINUAD sur la question. Au cours de la période considérée, 1 137 participants (dont 597 femmes), parmi lesquels 254 fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires, 63 membres de la faction du Mouvement pour la justice et l'égalité favorable à la paix et du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan, ainsi que 820 déplacés et membres des populations locales, ont reçu une formation relative aux droits et à la protection de l'enfant, contre 523 pendant la période précédente. Le 9 octobre, la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité a de nouveau donné l'ordre à tous ses membres de renoncer au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et réitéré sa pleine adhésion aux normes et règles juridiques internationales applicables, ainsi qu'à la loi soudanaise de 2010 sur l'enfance.

51. En collaboration avec la MINUAD et le PNUD, la Commission nationale des droits de l'homme a organisé un atelier consultatif à Khartoum, les 18 et 19 octobre, afin d'étudier l'expansion de sa présence et de ses activités sur l'ensemble du territoire soudanais. Avec l'appui du Gouvernement japonais, il a été convenu lors de l'atelier que la première antenne de la Commission serait installée à Al-Fasher et inaugurée en décembre 2015.

52. La MINUAD a également poursuivi ses activités visant à renforcer les capacités des institutions garantes de l'état de droit. En septembre, elle a dispensé à 200 agents pénitentiaires nouvellement recrutés une formation aux droits de l'homme et à la gestion des établissements pénitentiaires. À la même période, elle a suivi deux procès pénaux importants aux tribunaux d'Al-Fasher et de Nyala et constaté que ceux-ci ont observé les garanties de procédure et prononcé un jugement équitable dans les deux affaires. En collaboration avec l'Institut judiciaire fédéral de formation, elle a également achevé la formation de 32 magistrats de tribunaux sis en zone rurale, dans les États du Darfour central et du Darfour oriental, dans les domaines de la médiation et du règlement des conflits.

53. La MINUAD a assuré la supervision ainsi qu'un appui technique aux fins d'une initiative du PNUD baptisée « Access to Justice Bridge Project 2015 », dans le cadre de laquelle des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention de 50 responsables pénitentiaires à Zalingei (Darfour central), un cours d'initiation a été dispensé à quatre responsables pénitentiaires à Ardamata (Darfour occidental) et un appui logistique a été apporté à d'autres établissements judiciaires à Challah (Darfour septentrional) et à Nyala (Darfour méridional). Dans le cadre de ce projet, la MINUAD a également fourni une formation de sensibilisation aux droits de l'homme et à certaines questions juridiques aux responsables du camp de déplacés de Kass (Darfour méridional), appuyé la remise en état et la rénovation d'un centre d'assistance juridique dans le camp, ainsi que le lancement d'un forum sur la justice pénale au Darfour les 13 et 14 décembre à Al-Fasher, afin d'encourager le dialogue et la coordination entre parties prenantes soudanaises. Cette initiative a permis de recueillir des enseignements utiles à l'élaboration d'un programme conjoint pour l'état de droit et d'en instaurer les bases, en prévision du transfert des tâches de la MINUAD à l'équipe de pays des Nations Unies.

54. En collaboration avec les parties prenantes concernées, la MINUAD a poursuivi l'exécution de 22 projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre, à l'intention de 1 500 jeunes jugés susceptibles d'être recrutés par des mouvements armés ou de rejoindre des bandes criminelles. Jusqu'à présent, 17 de ces projets ont été menés à bien et leur responsabilité a été transférée aux populations locales concernées, la MINUAD ayant au préalable mis en place un mécanisme visant à garantir leur viabilité sous direction locale.

55. Afin de renforcer les services de police de proximité au Darfour, la MINUAD a organisé, à l'intention de 1 158 agents de police soudanais (dont 75 femmes), 41 stages de formation concernant les domaines suivants : droits de l'homme, services de police démocratiques, déontologie et légalité de la conduite professionnelle, services de police de proximité, détention et traitement des suspects, enquêtes criminelles et premiers secours. Elle a également dispensé une formation à 725 agents bénévoles de la police de proximité (dont 277 femmes) sur le rôle et les responsabilités incombant à la police de proximité, les violences sexuelles et sexistes, les droits de l'homme et la protection de l'enfance. Au total, 259 cours d'anglais ont été dispensés à 7 514 déplacés et agents de la police soudanaise (dont 4 215 femmes) dans l'ensemble du Darfour. En outre, 140 visites ont été effectuées dans des commissariats de police darfouriens, en vue d'assurer le bien-être des détenus dans les centres de détention pour mineurs ou pour mères accompagnées de leurs enfants en bas âge. Le 21 octobre, la MINUAD a tenu une séance sur la prise en compte de la problématique homme-femme à l'intention de 60 agents (dont 12 femmes) de l'administration de la prison de Zalingei, en mettant l'accent sur cette problématique dans la gestion des établissements pénitentiaires.

C. Médiation dans les conflits locaux

56. La MINUAD a continué d'appuyer la médiation des conflits intercommunautaires en dialoguant avec les autorités nationales et locales, les chefs tribaux et communautaires, les institutions compétentes de l'Autorité régionale pour le Darfour, ainsi que d'autres parties prenantes, et en prenant parallèlement des mesures d'alerte rapide, de prévention, de renforcement des capacités afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

57. Grâce à un appui financier et logistique de la MINUAD, la conférence de réconciliation aux fins du règlement du conflit entre les Salamat et les Fallata à Bouram, au sud de Nyala, a abouti, en date du 22 septembre, à un accord de paix concernant la lutte contre le vol de bétail, la gestion des ressources en eau et la lutte contre les actes criminels. À Merching, Beileil, Kass et Salam (Darfour méridional), la MINUAD a financé et facilité des rencontres entre agriculteurs et éleveurs, les 3, 6, 7 et 10 octobre. Plus de 150 participants issus des deux communautés, ainsi que des comités chargés de la sécurité de ces localités, ont assisté à ces réunions et convenu qu'un accord sur les parcours migratoires était essentiel pour prévenir les conflits entre les deux groupes.

58. À Kouma (Darfour septentrional), la MINUAD a financé et facilité conjointement avec l'organisation de femmes Al Tagana un forum pour la paix, à Zayadiya le 17 octobre, afin d'étudier les possibilités de coexistence pacifique avec les Barti. Le forum, auquel ont participé 67 femmes et 33 jeunes de Zayadiya, a permis de soulever un certain nombre de questions, concernant notamment la

nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits intercommunautaires, en particulier les différends fonciers, l'importance de lutter contre la toxicomanie juvénile, le renforcement du dialogue entre Darfouriens, le renforcement des capacités des institutions locales en matière de règlement des conflits et de médiation. En outre, la MINUAD a tenu, les 2, 3, 4, 5 et 11 novembre, cinq réunions visant à promouvoir encore la réconciliation entre les Barti et les Ziyadiya, qui ont débouché sur la décision, prise d'un commun accord, de mener des campagnes de paix à Mellit et Kouma. Une campagne de paix de neuf jours conduite par l'administration autochtone des Meidoub a été lancée le 6 décembre, avec l'appui de la MINUAD.

59. La MINUAD a organisé, dans l'ensemble du Darfour, un total de 65 réunions (22 au Darfour méridional, 12 au Darfour septentrional, 11 au Darfour occidental, 5 au Darfour oriental et 1 à Khartoum) afin de faciliter la coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs et de renforcer les comités mixtes en vue de promouvoir le dialogue intercommunautaire sur les moyens concrets de partager l'accès aux ressources naturelles. Les autorités locales, les chefs de groupes d'agriculteurs et d'éleveurs, les représentants des comités de protection de l'agriculture et des comités de coexistence pacifique ont participé à ces réunions et envisagé des mécanismes permettant de prévenir les différends pendant les saisons agricoles et migratoires. Au Darfour oriental, les agriculteurs et les éleveurs ont signé, le 9 décembre, un accord de mise en commun des ressources en eau dans la région, avec le soutien de la MINUAD.

IV. Application des recommandations issues de l'examen stratégique

A. Amélioration de l'efficacité et rationalisation

60. La MINUAD conduit actuellement la dernière phase de rationalisation de la gestion du personnel civil. La suppression de 476 postes entrera en vigueur le 31 décembre 2015 et les nominations concernées ne seront pas renouvelées après cette date. La majorité du personnel touché a été recrutée sur le plan national et la MINUAD a commencé à aider ces membres du personnel à retrouver un emploi.

B. Transfert des missions préalablement affectées à l'équipe de pays des Nations Unies et plan de retrait

61. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi la planification du transfert progressif des tâches, conformément à la résolution 2228 (2015) du Conseil de sécurité. Coprésidé par la MINUAD et le PNUD, le Groupe des Nations Unies chargé de coordonner les questions d'état de droit au Darfour a tenu une deuxième réunion, le 21 octobre, et convenu des grandes lignes du Programme conjoint pour l'état de droit pour la période 2016-2019, qui régira la procédure de transfert progressif des tâches. Un forum a également été organisé à Khartoum le 22 novembre afin de consulter les parties prenantes et d'obtenir leur appui. Malgré les difficultés que l'équipe de pays a continué de rencontrer dans la mobilisation des ressources nécessaires à assurer sa présence sur le terrain, des avancées ont été enregistrées dans le transfert des tâches ayant trait à l'accès à la

justice, à savoir le transfert au PNUD des travaux que menait la MINUAD concernant les assistants juridiques et le bureau d'aide juridictionnelle à la prison d'Al-Fasher.

62. Pour ce qui est du transfert des tâches relatives au VIH/sida, ONUSIDA et le Bureau du Coordonnateur résident à Khartoum se sont attelés, en collaboration avec la MINUAD, à l'élaboration d'un document de réflexion axé sur la mobilisation des ressources nécessaires au transfert des activités de sensibilisation assurées par la mission.

63. En application de la résolution 2228 (2015) et des communiqués du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine des 22 juin et 31 juillet 2015, le Vice-Secrétaire général de l'ONU, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et le Ministre soudanais des affaires étrangères ont tenu une réunion, le 29 septembre, afin d'échanger des vues sur les modalités de coopération selon lesquelles il conviendra de franchir les étapes fixées par la MINUAD comme conditions de son futur retrait du Darfour. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont souligné les critères que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité avaient respectivement établis aux fins du retrait progressif de la MINUAD, ainsi que la nécessité que des progrès tangibles, mesurables à l'aune de ces critères, soient constatés. De nouveaux entretiens sur la stratégie de retrait doivent se tenir en janvier 2016.

V. Aspects financiers

64. Par sa résolution 69/261 B du 25 juin 2015, l'Assemblée générale a autorisé un crédit de 1 102,2 millions de dollars pour le fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

65. Au 20 novembre 2015, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUAD s'établissait à 127,3 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 1 411,0 millions de dollars.

66. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 août 2015, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2015, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations

67. Pour le moment, aucune solution politique au conflit darfourien ne se profile, or, sans accord sur un mécanisme de dialogue national ou la cessation des hostilités, les déplacements de population demeurent une réalité de la vie quotidienne, tant pour le quasi-tiers de la population darfourienne qui continue de vivre dans des camps que pour les communautés qui les accueillent. Si les campagnes militaires reprenaient après la saison des pluies, de nouveaux déplacements risqueraient de se produire, causant encore davantage de souffrances à la population civile. Les affrontements intercommunautaires et la criminalité, y compris les attaques et les actes de harcèlement visant des déplacés, sont exacerbés par la formation de

groupes nomades armés, associés aux milices cautionnées par le Gouvernement, et nuisent aux populations tributaires des sols pour les cultures et de l'eau pour leurs moyens de subsistance.

68. Un dialogue ouvert à tous, crédible et approfondi permettrait de régler les problèmes du Soudan selon une méthode globale. En revanche, un processus partiel, sans la participation des grands partis d'opposition ou des mouvements armés, ne permettrait pas de mettre fin aux tensions qui couvent. J'exhorte les autorités soudanaises à saisir l'occasion de dialogue que présentent les propositions de cessation des hostilités faites en septembre par le Gouvernement et les mouvements armés. J'encourage également le Gouvernement à mettre en place des conditions propices au dialogue, en offrant des garanties de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Je suis préoccupé par le fait que les autorités soudanaises aient récemment incarcéré des dirigeants de l'opposition et des étudiants, risquant ainsi de faire perdre aux citoyens leur confiance dans la possibilité d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. De même, il est regrettable que les pourparlers sur la cessation des hostilités au Darfour et dans les deux régions aient été ajournés sans avoir débouché sur un accord, et que le projet de reprendre les pourparlers et de tenir une réunion préalable au dialogue en décembre n'ait donné aucun résultat. Je réitère mon appui à l'action menée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin de trouver les moyens d'instaurer la paix au Soudan et de mettre fin au conflit darfourien, et j'engage à nouveau toutes les parties à faire avancer concrètement les négociations.

69. Le dialogue national et les pourparlers facilités par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine rencontrent certes des obstacles, mais le Document de Doha pour la paix au Darfour offre la possibilité de réaliser des améliorations tangibles dans la vie des Darfouriens. Les dirigeants de l'Autorité régionale pour le Darfour doivent surmonter leurs différends et progresser davantage pour le bien-être des populations. Je tiens une nouvelle fois à remercier l'État du Qatar qui n'a cessé d'appuyer la mise en œuvre du Document de Doha, et encourage le Gouvernement soudanais à s'acquitter de son engagement financier afin que le processus de dialogue et de réconciliation internes puisse se poursuivre.

70. La situation humanitaire au Darfour demeure une source de préoccupation, en particulier à Jabal Marra et aux alentours. Je demande au Gouvernement et aux mouvements armés de laisser le passage aux organismes humanitaires et de faciliter l'acheminement sans encombre d'une aide vitale pour ceux à qui elle est destinée, en particulier dans le secteur de Jabal Marra. De même, j'exhorte le Gouvernement à garantir la liberté de circulation du personnel de la MINUAD et à agir plus vigoureusement pour mettre fin aux attaques incessantes visant le personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires au Darfour, notamment en prenant de nouvelles mesures pour assurer leur sécurité, enquêter sur les affaires en question et traduire les auteurs en justice.

71. Les mécanismes de recours doivent également être élargis et, avant tout, être rendus accessibles aux populations darfouriennes. Les auteurs des attaques et actes de harcèlement qui se multiplient contre des civils, en particulier les éléments armés associés aux forces étatiques, doivent rendre compte de leurs actes. Je me félicite des mesures prises par les pouvoirs publics, en particulier au niveau des États, pour lutter contre la criminalité et les conflits intercommunautaires. La MINUAD est

prête à continuer d'appuyer les efforts de médiation et de réconciliation au niveau local.

72. Les retards et refus de délivrance ou de renouvellement de visas me préoccupent, car ils entravent la capacité de la MINUAD à exécuter son mandat, en particulier les sections directement concernées par ses priorités stratégiques. Les taux de vacance concernant les postes réservés au personnel recruté sur le plan international ont atteint les 50 % à la Section des droits de l'homme, 40 % à la Section de la protection des civils et 30 % à la Section de la communication et de l'information. Les refus opposés à la délivrance de visas ont également touché d'autres sections qui appuient les opérations de la MINUAD, le Centre d'opérations conjoint ayant de ce fait atteint un taux de 50 % de vacance de postes et la Section de la sécurité un taux de 30 %.

73. La crise des rations alimentaires qui s'est produite pendant la période considérée est un autre exemple d'obstacles qui ont non seulement entravé les opérations de la mission mais également compromis le bien-être des agents du maintien de la paix. Je me félicite de l'accord conclu lors de la visite que mon Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions a effectuée du 4 au 6 décembre à Khartoum et au Darfour en vue de réactiver le Mécanisme tripartite avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine et de régler les problèmes d'appui qui se posent, concernant notamment les visas, les formalités de douane et la liberté de circulation. Je compte sur la coopération du Gouvernement sur ces questions, conformément aux dispositions de l'Accord sur le statut des forces.

74. Conformément aux décisions prises par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, je reste attaché à l'élaboration de la stratégie de retrait de la MINUAD. Je demande au Gouvernement d'appuyer pleinement la réalisation des objectifs de la MINUAD, ce qui constituera la base des discussions à venir sur la stratégie de retrait, conformément aux conditions fixées par les deux conseils.

75. Pour conclure, je tiens à souhaiter la bienvenue à Martin Ihoeghian Uhomoibhi et Bintou Keita, respectivement le nouveau Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint et son adjoint, ainsi qu'à Frank Mushyo Kamanzi, le nouveau commandant de la Force. Je compte sur le Gouvernement soudanais pour leur offrir toute sa coopération et son appui. Je tiens à remercier Abiodun Oluremi Bashua, le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint par intérim, pour la façon dont il a dirigé la MINUAD pendant plus d'une année. Je tiens également à exprimer mes remerciements à tout le personnel de la mission et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'aux partenaires de l'action humanitaire qui continuent d'œuvrer sans relâche en faveur des populations darfouriennes.

Carte

